

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 juillet 2008
Français
Original : espagnol

**Lettre datée du 28 juillet 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Panama en février 2008 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ricardo Alberto **Arías**



**Annexe à la lettre datée du 28 juillet 2008 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Panama auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence du Panama en février 2008**

Introduction

Sous la présidence du Panama en février 2008, le Conseil de sécurité a tenu 17 séances, dont un débat public, un débat privé, quatre débats et trois réunions d'information. Le Conseil s'est en outre réuni 15 fois en consultations plénières. Il a aussi tenu un débat interactif informel. Le Conseil a adopté quatre résolutions, publié cinq déclarations du Président et établi cinq déclarations à l'intention de la presse.

Le Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama, Samuel Lewis-Navarro, a présidé le débat thématique public sur les enfants et les conflits armés, convoqué le 12 février.

Afrique

Tchad/République centrafricaine

Le dimanche 3 février, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations plénières d'urgence pour discuter de la sécurité et de la situation politique au Tchad, après les violents combats qui se sont déroulés dans la capitale entre des groupes rebelles et les forces armées tchadiennes.

Le 4 février, après de nouvelles consultations plénières, à sa 5830^e séance, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2008/3, dans laquelle il a condamné les attaques et invité les parties à mettre fin à la violence. Il a exprimé son soutien aux efforts que déploie l'Union africaine pour résoudre la crise, en particulier sa décision de charger le Président Kadhafi et le Président Nguesso de servir d'intermédiaires en vue de parvenir à un règlement pacifique entre les parties.

Le 5 février, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un compte rendu du Secrétaire général sur son voyage en Afrique et sa participation au sommet de l'Union africaine, dans lequel celui-ci s'est dit préoccupé par l'insécurité qui régnait au Tchad et son impact négatif sur la situation humanitaire. Il a par ailleurs exprimé son soutien aux efforts que faisait l'Union africaine, en particulier les dirigeants de la Jamahiriya arabe libyenne et du Congo, en vue de trouver une solution à cette crise.

Le 13 février, au cours de consultations plénières, au titre des questions diverses, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur les faits nouveaux survenus concernant la sécurité et la situation politique au Tchad. M. Mulet a indiqué qu'une relative stabilité était revenue dans la capitale, N'Djamena, que la situation humanitaire

s'était dégradée dans l'est du pays, que les tensions entre le Soudan et le Tchad s'étaient accrues et que le déploiement de l'opération militaire européenne (EUFOR Tchad/RCA) chargée de protéger la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad avait repris.

Le 26 février, le Conseil s'est réuni avec le Ministre tchadien des affaires étrangères, Ahmed Allam-Mi, dans le cadre d'un débat interactif informel, pour discuter de la situation politique et des conditions de sécurité au Tchad. Le Ministre a fait savoir au Conseil qu'en dépit du calme relatif qui régnait à N'Djamena, la situation continuait d'être précaire dans l'est du pays et le regain de violence au Darfour poussait en outre davantage de réfugiés à fuir le pays. Le Ministre a donné des nouvelles de certains des dirigeants de l'opposition qui avaient été portés disparus après le siège de N'Djamena par les rebelles. Il a déclaré que le Gouvernement avait créé un comité chargé d'enquêter sur toutes les personnes disparues lors des combats qui se sont déroulés dans la capitale et que la communauté internationale était invitée à participer à ses travaux. Enfin, le Ministre des affaires étrangères a indiqué que le Tchad était déterminé à engager un dialogue constructif avec les rebelles tchadiens et le Gouvernement soudanais en vue de régler leurs différends.

République démocratique du Congo

Le 13 février, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur de l'Indonésie, Marty Natalegawa, Président du Comité des sanctions créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, a informé les membres du Conseil sur les activités du Comité, notamment les mesures qu'il devait prendre pour donner suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts dans son rapport final (voir S/2008/43).

Le 15 février, à sa 5836^e séance, le Conseil a adopté la résolution 1799 (2008), par laquelle le régime de sanctions et le mandat du Groupe d'experts ont été reconduits jusqu'au 31 mars 2008. Le Conseil entend continuer d'examiner les mesures énoncées dans la résolution, afin de les ajuster, selon qu'il conviendra, en fonction de la consolidation de la sécurité dans le pays.

Éthiopie/Érythrée

Le 4 février, au cours de consultations plénières, au titre des questions diverses, le Conseil a examiné et adopté une déclaration à la presse (SC/9240), dans laquelle il a demandé que l'Érythrée reprenne les livraisons de carburant à la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie (MINUEE) et facilite l'envoi de la mission d'évaluation technique à Asmara. Il a par ailleurs indiqué que le refus de satisfaire à ces demandes conduirait au retrait de la Mission de l'Érythrée.

Le 15 février, le Conseil s'est réuni d'urgence en consultations plénières pour entendre un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, sur les difficultés rencontrées par la MINUEE pour assurer son transfert temporaire d'Érythrée en Éthiopie, ainsi que les restrictions imposées par l'Érythrée aux livraisons de carburant et de vivres à la Mission et les entraves qu'elle mettait à sa liberté de traverser la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Le Secrétariat a modifié le plan de transfert, en regroupant le personnel à Asmara.

Immédiatement après cet exposé, à sa 5838^e séance, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2008/7, dans laquelle il a exprimé sa préoccupation suscitée par les restrictions imposées par l'Érythrée à la MINUEE, condamné son manque de coopération et exigé qu'elle coopère à nouveau avec la Mission. Le Conseil a en outre indiqué qu'il était déterminé à étudier de nouvelles mesures appropriées pour assurer la sécurité et la protection de la Mission et de son personnel.

Le 21 février, le Conseil s'est réuni à nouveau d'urgence en consultations plénières pour entendre un compte rendu du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur les progrès réalisés dans le regroupement et la réinstallation de la MINUEE, notamment la reprise des livraisons de vivres à la Mission, le niveau critique des stocks de carburant et les obstacles mis par l'Érythrée à l'organisation du transfert temporaire de la Mission. Compte tenu des difficultés persistantes rencontrées par la Mission, le Secrétaire général publiera un rapport spécial dans lequel il présentera des recommandations et des options pour l'avenir de la MINUEE.

Kenya

Le 5 février, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur sa récente visite dans la région. Lors de cette visite, le Secrétaire général a lancé de nouveau un appel aux deux parties pour qu'elles mettent fin à la violence et qu'elles s'assoient à la table des négociations. Il a en outre clairement indiqué au Président Kibaki qu'il lui incombait de protéger la population contre des attaques injustifiées et d'enquêter sur les événements qui avaient conduit à ces troubles. Le Secrétaire général a souligné que les réunions qu'il tenait n'étaient pas des efforts de médiation, mais plutôt une manifestation de son soutien à d'autres initiatives en cours. Les membres du Conseil ont échangé leurs vues sur la question, exprimé leurs préoccupations face aux violences ethniques et salué les efforts déployés pour instaurer la paix dans le pays.

Le 6 février, à sa 5831^e séance, à la suite de consultations plénières tenues d'urgence, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2008/4, dans laquelle il s'est félicité des progrès réalisés dans les négociations menées sous la houlette de l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, pour dénouer la crise, et a souligné qu'il soutenait sans réserve l'action que menait le Groupe d'éminentes personnalités africaines, sous la direction de Kofi Annan. Le Conseil s'est dit profondément préoccupé par le fait que des civils continuaient d'être tués, soumis à des violences sexuelles ou sexistes et forcés de quitter leur domicile. Il a demandé que les auteurs de ces violences soient traduits en justice. Il s'est en outre vivement inquiété de la poursuite de la grave crise humanitaire que connaissait le pays. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui indiquer comment l'ONU pouvait continuer à soutenir les efforts de médiation au Kenya et de l'informer, selon qu'il conviendrait, des répercussions de la crise sur l'ensemble de la sous-région, ainsi que sur les activités que l'Organisation y menait.

Le 25 février, à sa 5845^e séance, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, relatant sa visite au Kenya et exposant en détail l'action humanitaire menée par les organismes de secours. Dans son exposé, M. Holmes a souligné qu'une nouvelle polarisation de la vie politique porterait un rude coup aux

activités de secours humanitaires menées dans le pays. Il a estimé que l'ONU devait étudier de nouveaux moyens de collaborer avec les organismes de développement en vue de remédier aux inégalités sociales, qui étaient apparues au grand jour lors des violences ayant suivi les élections. Immédiatement après, lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont échangé leurs vues sur la situation et sur les moyens de mieux aider l'ONU à coordonner les activités sur place.

Le 29 février, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse (SC/9265), dans laquelle ils ont salué l'annonce, le 28 février, de l'Accord entre Mwai Kibaki et Raila Obinga sur les principes de partenariat du Gouvernement de coalition, pour mettre fin à la crise née de la contestation des résultats des élections du 27 décembre 2007. Les membres du Conseil ont félicité les parties d'être parvenues à cet accord, ainsi que de l'action menée par le Groupe d'éminentes personnalités africaines, sous la direction de l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, pour les aider à cet égard. Ils ont rendu hommage au travail accompli par l'Union africaine, le Président du Ghana, John Kufor, le Président de la République-Unie de Tanzanie, Jakaya Kikwete, et le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Les membres du Conseil ont déclaré qu'ils soutenaient pleinement Mwai Kibaki et Raila Obinga dans les efforts qu'ils déploient pour former un nouveau gouvernement et ont recommandé d'appliquer sans retard l'accord dans son intégralité. Ils ont rappelé la déclaration qu'ils ont faite le 6 février et exprimé leur soutien sans réserve à l'action menée pour lutter contre la généralisation de la violence. Rappelant qu'il est nécessaire d'éviter que les auteurs de ces violences demeurent impunis, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils devraient être traduits en justice. Ils ont exhorté les dirigeants kenyans à œuvrer en faveur de la réconciliation, à garantir les droits de l'homme et à régler les problèmes de longue date que la crise a mis en lumière.

Somalie

Le 15 février, à sa 5837^e séance, le Conseil a entendu un exposé de l'Observateur permanent de l'Union africaine, Lila Ratsifandrihamanana, sur la situation en Somalie et le statut de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). M^{me} Ratsifandrihamanana a appelé l'attention sur les problèmes de financement auxquels se heurte la Mission et les nombreuses difficultés rencontrées pour déployer la totalité des effectifs de la force. En outre, le Représentant permanent de la Somalie, Elmi Ahmed Duale, a fait une déclaration dans laquelle il a réitéré l'appel lancé par son gouvernement à l'ONU pour que l'Organisation établisse des plans d'intervention d'urgence en prévision du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix destinée à promouvoir la paix en Somalie et à prêter un concours à l'AMISOM, comme prévu dans les documents précédents du Conseil de sécurité.

Lors de consultations plénières tenues immédiatement après la séance, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a présenté un avant-projet du prochain rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, dans lequel il a abordé une grande variété de questions concernant le pays, en particulier s'agissant de la situation politique et des conditions de sécurité. Il a appelé l'attention sur le travail qu'accomplit l'AMISOM pour sécuriser les régions relevant de sa zone opérationnelle et pris note de l'attaque visant le complexe de l'ONU à Mogadiscio. Il s'est en outre dit préoccupé par la dégradation des relations entre le « Puntland » et le « Somaliland ».

Le 20 février, à sa 5842^e séance, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1801 (2008), par laquelle il a renouvelé son autorisation de l'AMISOM pendant une nouvelle période de six mois.

Soudan (Darfour)

Le 5 février, au cours de consultations plénières, le Conseil a entendu un compte rendu du Secrétaire général sur son voyage en Afrique et sa participation au sommet de l'Union africaine, dans lequel celui-ci a évoqué sa rencontre avec le Président El-Béchar, en marge du sommet. Il a estimé que la rencontre avait été plutôt positive et indiqué que la signature d'un accord sur le statut des forces dans un avenir proche avait été envisagée. Il a toutefois rappelé au Conseil que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) continuait de manquer de moyens essentiels, notamment d'hélicoptères tactiques et militaires. Il a en outre souligné qu'une opération de maintien de la paix ne pouvait être efficace que lorsqu'y avait un processus de paix crédible.

Le 8 février, à sa 5832^e séance, le Conseil a tenu un débat au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan ». À cette occasion, il a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, Jan Eliasson, sur l'évolution du processus de paix au Darfour. M. Eliasson a souligné qu'il était nécessaire de négocier un cessez-le-feu en vue d'améliorer la situation en matière de sécurité et de créer des conditions propices à un dialogue. Il a par ailleurs signalé que les factions rebelles s'étaient regroupées en cinq grands groupes, mais que deux seulement participaient activement aux consultations. Cependant, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation continuerait de consulter les parties en vue d'organiser des négociations officielles. Le Conseil a aussi entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, sur l'état d'avancement du déploiement de la MINUAD. M. Guéhenno a souligné que les capacités actuelles de la Mission ne suffisaient pas pour répondre aux attentes de la population civile au Darfour. De plus, si des progrès sensibles avaient été accomplis dans la négociation de l'accord sur le statut des forces, il restait encore beaucoup de questions à résoudre, notamment la question des visas et la liberté de circulation de la MINUAD.

Soudan (MINUS)

Le 19 février, à sa 5840^e séance, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Ashraf Qazi (Pakistan), sur les progrès réalisés dans l'application de l'Accord de paix global entre le nord et le sud du Soudan. M. Qazi a fait valoir que, bien que quelques progrès aient été réalisés et que les parties aient pu sortir de l'impasse grâce au dialogue, il restait encore beaucoup à faire pour respecter les échéances fixées à cet égard. Il a souligné que le manque de confiance entre les parties pourrait fragiliser l'Accord. Immédiatement après l'exposé, les membres du Conseil se sont retirés pour tenir des consultations plénières et poursuivre le débat sur la question.

Sahara occidental

Le 4 février, au cours de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Peter

van Walsum, consacré au rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des négociations concernant le Sahara occidental (S/2008/45). M. van Walsum a souligné les modestes progrès accomplis dans l'application des résolutions 1754 (2007) et 1783 (2007) du Conseil de sécurité après la troisième série de réunions des parties au domaine Greentree de Manhasset (État de New York), du 7 au 9 janvier 2008. Dans les observations qu'ils ont faites et dans une déclaration à la presse (SC/9241) adoptée au cours de consultations plénières, les membres du Conseil se sont félicités de ce que les parties et les États de la région aient décidé de se rencontrer du 11 au 13 mars 2008 à Manhasset, conformément à la résolution 1783 (2007); ont approuvé l'intention exprimée par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental de se rendre dans la région pour participer à des consultations approfondies en prévision de la prochaine série de pourparlers; et ont constaté avec satisfaction que les parties avaient réaffirmé leur engagement à faire montre de volonté politique et à négocier de bonne foi et qu'elles étaient convenues de la nécessité d'entrer dans une phase de négociation plus intense et davantage axée sur le fond, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Conseil ont aussi réaffirmé qu'ils appuyaient les efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial pour appliquer les résolutions 1754 (2007) et 1783 (2007).

Asie

Non-prolifération

Le 21 février, lors de consultations plénières, au titre des questions diverses, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté un projet de résolution relatif à la non-prolifération, dans lequel il était proposé d'étendre l'application des mesures existantes en vue d'encourager la République islamique d'Iran à respecter les résolutions antérieures du Conseil de sécurité relatives à son programme nucléaire et de nouvelles mesures étaient recommandées à cette fin.

Le 25 février, lors de consultations plénières, au titre des questions diverses, et à nouveau, le 28 février, lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont échangé leurs vues sur le projet de résolution relatif à la non-prolifération. Ils ont fait des observations et présenté des suggestions aux fins d'améliorer le projet et ont en outre débattu d'un calendrier pour se prononcer à ce sujet. Les délégations ont regretté que la méfiance entre les parties et le manque de coopération de la République islamique d'Iran sur la question aient conduit à envisager de nouvelles sanctions, et espéré que les efforts diplomatiques en cours déboucheraient bientôt sur des résultats positifs.

Timor-Leste

Le 11 février, le Conseil a tenu des consultations plénières d'urgence afin d'entendre un exposé du Directeur de la Division pour l'Asie et le Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, qui a fait état des attentats perpétrés ce jour contre le Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta, et son Premier Ministre, Kay Rala Xanana-Gusmão.

Immédiatement après ces consultations, à sa 5833^e séance, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2008/5, dans laquelle il a condamné les deux

attentats, qui constituaient des agressions contre les institutions légitimes du Timor-Leste, et a demandé à la population du Timor-Leste de rester calme et de préserver la stabilité du pays.

Le 21 février, lors d'un débat tenu à sa 5843^e séance, le Conseil a entendu un compte rendu du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/26) et les récents attentats. M. Guéhenno a déclaré que la situation en matière de sécurité était demeurée calme dans l'ensemble du pays, notamment lors des funérailles du déserteur Alfredo Reinado et de l'un de ses complices morts dans l'attentat perpétré contre la résidence du Président. Il a souligné que la MINUT devrait centrer son action sur l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit, le développement socioéconomique et la promotion d'une culture de gouvernance démocratique. Il a rappelé que le Secrétaire général avait recommandé de proroger de 12 mois le mandat de la MINUT en maintenant le niveau et les effectifs autorisés. Le Conseil a aussi entendu le Représentant permanent du Timor-Leste, Nelson Santos, qui a indiqué que depuis son entrée en fonctions six mois auparavant, le Gouvernement avait beaucoup progressé dans son programme de réforme et de développement du pays en reconstruisant les institutions, notamment la police et le système judiciaire. Le Timor-Leste a reconnu la contribution inestimable apportée par l'ONU et la nécessité que celle-ci maintienne et poursuive sa présence.

Le 25 février, à sa 5844^e séance, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1802 (2008), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUT jusqu'au 26 février 2009 en maintenant les effectifs autorisés et a demandé instamment à toutes les parties du Timor-Leste de continuer à œuvrer ensemble à pratiquer le dialogue politique et à asseoir la paix, la démocratie, l'état de droit, le développement social et économique durable et la réconciliation nationale dans le pays.

Europe

Kosovo [résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)]

Le 14 février, les membres du Conseil se sont réunis en consultations plénières pour définir les modalités d'une séance sur le Kosovo qui avait été demandée d'urgence et devrait avoir lieu l'après-midi. Ils ont décidé qu'ils se réuniraient en débat privé et que seuls les membres du Conseil et la délégation serbe pourraient intervenir, bien que tous les États Membres puissent y assister.

L'après-midi, à sa 5835^e séance, le Conseil a tenu un débat privé d'urgence pour examiner les faits nouveaux survenus au Kosovo et les mesures adoptées par les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo en vue d'une déclaration unilatérale d'indépendance. Le Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, a souligné que la Serbie n'accepterait jamais une déclaration d'indépendance de la province du Kosovo et mis en garde contre les graves conséquences qu'aurait un soutien à une telle décision pour l'avenir des relations internationales et d'autres situations analogues. Il a prié les membres du Conseil de veiller à ce que toutes les dispositions de la résolution 1244 (1999) et de la Charte des Nations Unies soient appliquées dans leur intégralité et affirmé que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo était tenu de déclarer

nulle et non avenue toute déclaration unilatérale d'indépendance. Les membres du Conseil ont exprimé des vues divergentes à cet égard mais ont souligné que les parties devaient honorer leurs engagements au service de la non-violence. Le Conseil ne s'est pas prononcé sur la question.

Le dimanche 17 février, les membres du Conseil se sont réunis en consultations plénières d'urgence pour examiner la déclaration unilatérale d'indépendance adoptée plus tôt dans la journée par l'Assemblée du Kosovo et décider des modalités d'une séance du Conseil devant se tenir le 18 février, à la demande des délégations de la Serbie et de la Fédération de Russie. Le Secrétaire général a rendu compte aux membres du Conseil des événements entourant la déclaration unilatérale d'indépendance. Il a signalé qu'il n'y avait pas eu d'incidents graves de violence après la déclaration, qu'il avait la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité dans la région et qu'il avait enjoint aux parties de s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de menacer la paix et la sécurité. Il a affirmé qu'à moins que le Conseil prenne une nouvelle décision, la résolution 1244 (1999) demeurerait le cadre juridique du mandat de la MINUK. Les membres du Conseil sont convenus de tenir une séance le lendemain, au cours de laquelle le Secrétaire général, les membres du Conseil et la délégation de la Serbie pourraient intervenir. Les États Membres qui en feraient la demande pourraient assister à la séance.

Le 18 février, à sa 5839^e séance, le Conseil a discuté des événements récemment survenus en Serbie et au Kosovo, notamment la déclaration unilatérale d'indépendance adoptée par l'Assemblée du Kosovo, le 17 février. Le Secrétaire général et le Président de la Serbie, Boris Tadić, ont assisté à la séance. La déclaration que le Secrétaire général a prononcée était pratiquement identique au compte rendu qu'il a donné aux membres du Conseil lors des consultations plénières tenues la veille. Le Président Tadić a affirmé que la déclaration unilatérale d'indépendance par la province serbe du Kosovo était illégale et constituait une violation de l'intégrité territoriale de son pays, et que la Serbie ne reconnaîtrait jamais l'indépendance du Kosovo. Il a demandé au Secrétaire général de donner instruction à son Représentant spécial d'annuler la déclaration et de dissoudre l'Assemblée du Kosovo. Les membres du Conseil ont exprimé des avis divergents à ce sujet, mais ont fait valoir que les deux parties devaient honorer leurs engagements au service de la non-violence. Le Conseil ne s'est pas prononcé sur la question.

Le 21 février, au cours de consultations plénières, les membres du Conseil ont examiné et adopté une déclaration à la presse (SC/9260) présentée par la délégation des États-Unis d'Amérique concernant les attaques perpétrées contre des ambassades à Belgrade plus tôt dans la journée. Les membres du Conseil ont condamné les attaques commises par des émeutiers contre des ambassades à Belgrade, qui ont causé des dommages aux locaux et mis en danger le personnel diplomatique. Ils ont rappelé le principe fondamental de l'inviolabilité des missions diplomatiques et l'obligation qui incombait aux gouvernements de pays hôtes, notamment en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, de 1961, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les locaux des ambassades. Les membres du Conseil se sont félicités de mesures prises par les autorités serbes pour rétablir l'ordre et protéger le personnel et les locaux diplomatiques.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 26 février, à sa 5846^e séance, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, ainsi que du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, sur la dégradation de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Après la séance, les membres du Conseil se sont retirés pour examiner ces exposés dans le cadre de consultations plénières. Ils ont échangé leurs vues sur la teneur des exposés et se sont en particulier déclarés préoccupés par la crise humanitaire à Gaza et les tirs de roquette quotidiens lancés depuis Gaza contre des civils israéliens. Le Conseil ne s'est pas prononcé sur la question.

Questions thématiques

Les enfants et les conflits armés

Le 12 février, à sa 5834^e séance, le Conseil a tenu un débat public présidé par le Premier Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama, Samuel Lewis-Navarro, en vue d'examiner le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2007/757). Le Conseil a entendu des déclarations de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Ann Veneman, et de la représentante de Watchlist on Children and Armed conflict, Jo Becker. Avant de clore la séance, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2008/6, dans laquelle il a pris note du rapport, réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre le mécanisme de surveillance et de communication de l'information adopté dans la résolution 1612 (2005), dans le cadre du groupe de travail créé par ladite résolution, et prié le Secrétaire général d'élaborer un rapport sur la mise en œuvre de la déclaration présidentielle ainsi que d'autres résolutions et déclarations portant sur la question.

Questions diverses

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Le 20 février, à sa 5841^e séance, le Conseil a adopté la résolution 1800 (2008) autorisant le Secrétaire général, dans les limites des ressources disponibles, à nommer des juges *ad litem* supplémentaires au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en excédant le nombre actuel de 12 juges prévu dans le statut du Tribunal, sans toutefois jamais dépasser le nombre de 16, ce nombre devant être ramené à 12 au maximum au 31 décembre 2008. Dans cette résolution, le Conseil a aussi rappelé que, dans sa résolution 1503 (2003) du 28 août 2003, il avait demandé au Tribunal de prendre toutes mesures en son pouvoir pour achever tous les procès en première instance d'ici à la fin de 2008 et terminer ses travaux en 2010 (stratégie de fin de mandat du Tribunal pénal international) et que, dans sa résolution 1534 (2004) du 26 mars 2004, il avait souligné qu'il importait que la stratégie de fin de mandat du Tribunal pénal international soit menée à bien.

Terrorisme et paix et sécurité internationales*Attentat perpétré à Kandahar*

Le 17 février, au cours de consultations plénières, au titre des questions diverses, les membres du Conseil ont examiné et adopté une déclaration à la presse (SC/9251) présentée par la délégation italienne, qui portait sur l'attentat suicide perpétré ce jour dans la province afghane de Kandahar, dans laquelle ils ont condamné l'attentat, en notant avec consternation qu'il était l'un des plus meurtriers commis dans le pays ces dernières années et qu'il avait pris pour cible des civils, notamment des enfants, et des policiers. Les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances et souligné qu'il fallait traduire en justice les auteurs et les organisateurs de cet acte terroriste répréhensible et ceux qui l'ont financé et appuyé, et ont demandé instamment à tous les États de prêter activement leur concours aux autorités afghanes à cet égard. Ils se sont de nouveau déclarés préoccupés par la menace croissante que posent les Taliban, Al-Qaida, les groupes armés illégaux, les criminels et ceux qui sont impliqués dans le trafic de stupéfiants pour la population locale, les forces de sécurité nationales, les forces armées internationales et l'aide internationale.
